RAPPORT DE L'ACTIVITE DES ORIENTATIONS UN CHEZ-SOI D'ABORD CLASSIQUE

Année 2024

GCSMS Un Chez-Soi d'Abord - Métropole de Lyon

contact@ucsa-lyon.org

C/O Fondation ARHM 290 Route de Vienne 69355 Lyon cedex 08

Table des matières

I. Rappel du fonctionnement 2
II. Les orientations de l'année 2024 3
A. Les commissions trimestrielles 3
B. Les personnes admises 3
1. Prise en charge de la santé 5
2. L'autonomie des personnes 5
3. L'état de santé des personnes admises 6
4. Focus de l'itinérance et origine des orientations 7
III. Les orientations sur la période 2018 à 2024 8
A. Les chiffres clés 8
B. Origines des personnes orientées et admises 9
C. Les comités restreints 9
D. Le rythme des commissions 10
IV. Perspectives 2025 - 2026 10
A. La montée en charge du dispositif Jeunes 10
B. Propositions d'évolution des orientations 10
C. Pistes de travail 11

I. Rappel du fonctionnement

Compte tenu du turnover annuel des places du dispositif (une dizaine de place), une **commission d'orientation** plénière est organisée **chaque trimestre**.

L'instruction des dossiers reçus est réalisée **chaque mois par un comité restreint,** qui vise à préparer la commission plénière (cf. rapport 2023). Les dossiers peuvent faire l'objet d'une demande d'informations supplémentaires à l'issue de ces comités.

Composition de la commission plénière :

Structure	Service
EMPP Equipe Mobile Psychiatrie Précarité	**Interface SDF** **CH Saint Jean de Dieu**
SIAO Service intégré d'accueil et d'orientation	**Maison de la Veille Sociale du Rhône**
Samu Social	**Alynea**
CSAPA Centre de Soin d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie	**CSAPA - CHU Croix Rousse** **CSAPA - CHU Edouard Herriot** **CSAPA du Griffon**
SMD-PL Santé Mentale des Détenus -Psychiatrie Légale	**SMD-PL** **CH Le Vinatier**
Accueil de jour	**Représentants des Point Accueil**

Composition du comité restreint (il s'agit d'une instance réduite des membres de la commission) :

Structure	Service
EMPP Equipe Mobile Psychiatrie Précarité	**Interface SDF** **CH Saint Jean de Dieu**
SIAO Service intégré d'accueil et d'orientation	**Maison de la Veille Sociale du Rhône**
Samu Social	**Alynea**
Accueil de jour	**Représentants des Point Accueil**

II. Les orientations de l'année 2024

A. Les commissions trimestrielles

	mars-24	juin-24	septembre-24
Dossiers recevables	25	12	19
Dossiers non recevables	3	3	1
Nombre total de Dossiers	**28**	**15**	**20**
Personnes admises	3	4	3

La commission de mars 2024 enregistre le plus de demandes (issues de l'hiver et de l'annulation de la commission de décembre 2023). On retrouve une certaine saisonnalité par rapport à l'année précédente.

La commission de décembre 2024 a été annulée par manque de logements et suite l'ouverture du dispositif Jeunes.

En moyenne, 21 dossiers ont été présentés à chaque commission.

Le taux de recevabilité des personnes en 2024 est de **89%.** Les partenaires orienteurs connaissent bien le dispositif et les quelques dossiers qui ne sont pas recevables sont souvent du au score MCAS trop élevé ; et parfois le diagnostic médical qui est refusé.

B. Les personnes admises

En 2024, 10 personnes ont été admises dans le dispositif.

Parmi celles-ci, une personne avait déjà intégré le dispositif en 2021 puis avait été perdue de vue dans les 6 premiers mois (changement de région), pour finalement réintégrer le chez soi cette année (commission de mars 24).

Répartition par sexe

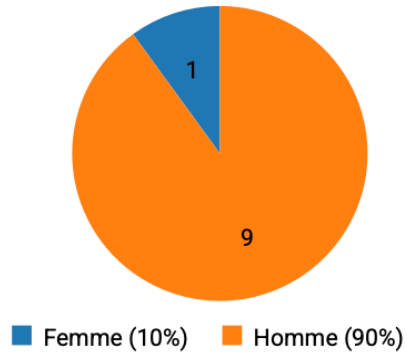

Répartition par tranche d'âge

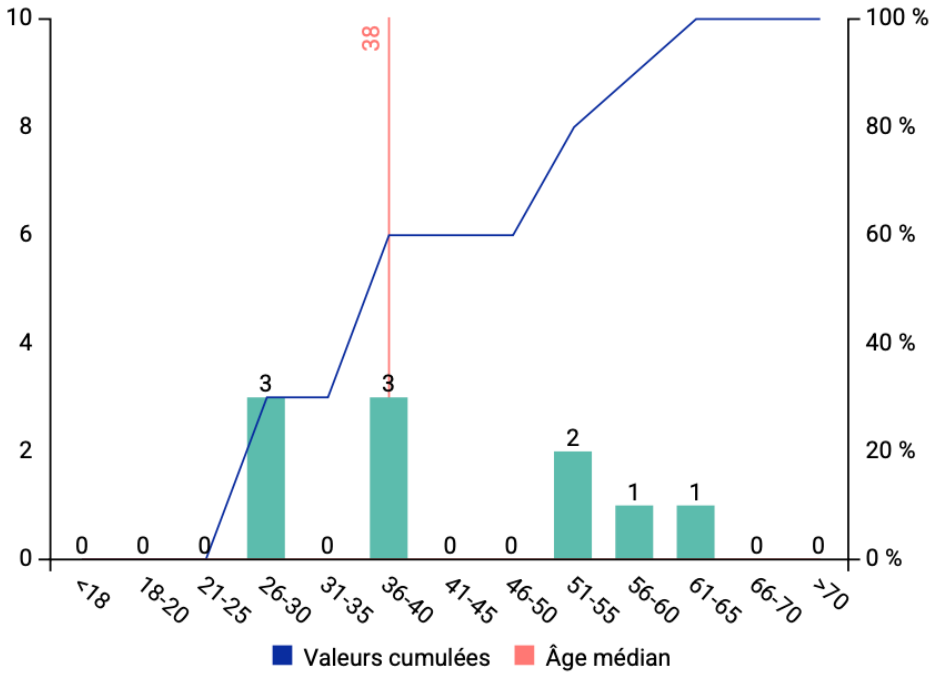

Une seule femme parmi les 10 personnes est entrée dans le dispositif. L'âge médian des personnes admises est de 38 ans. Une seule personne n'a pas la nationalité française.

1. Prise en charge de la santé

L'ensemble des personnes admises bénéficient de la sécurité sociale (PUMA)

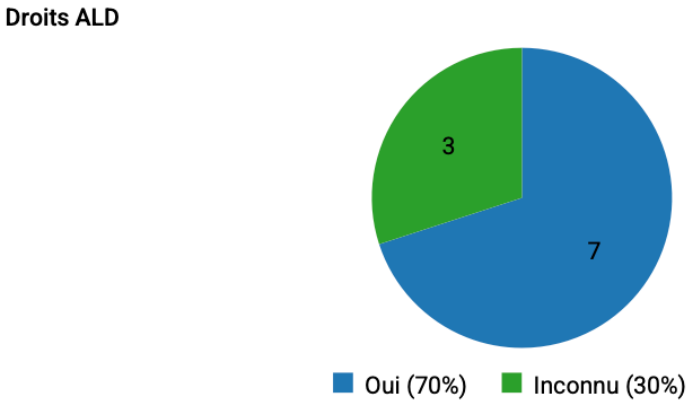

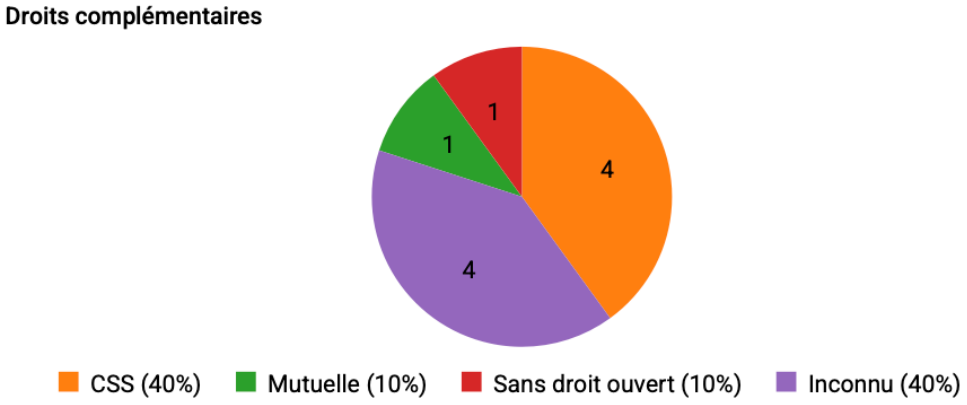

Les personnes admises dans notre dispositif sont à jour de leur droit en santé.

L'information sur les droits complémentaires est très peu connue à l'entrée dans notre dispositif.

2. L'autonomie des personnes

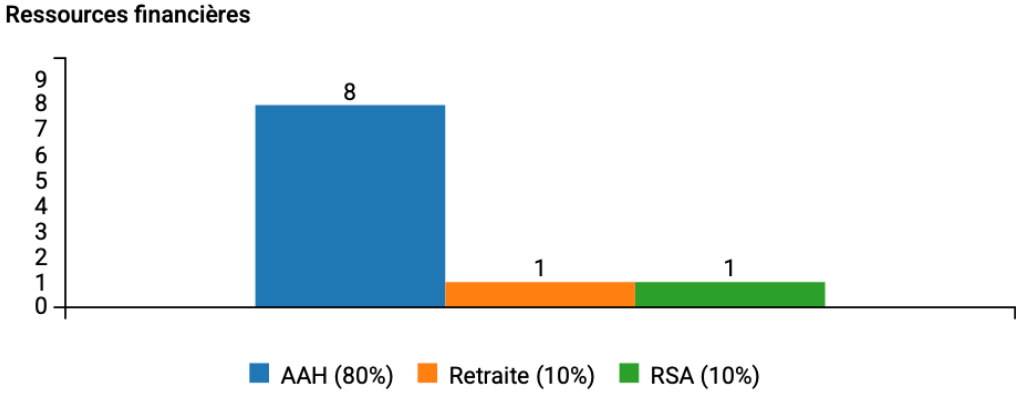

8 personnes possèdent déjà l'AAH à leur entrée. Il est intéressant de noter que cette répartition est la même depuis le début (77% des 136 personnes qui ont intégré le chez soi depuis 2018 étaient bénéficiaires de l'AAH à leur entrée). Cela signifie que malgré le profil du public (grande marginalité), les personnes orientées ont bénéficié d'un accompagnement soutenu en amont de leur orientation.

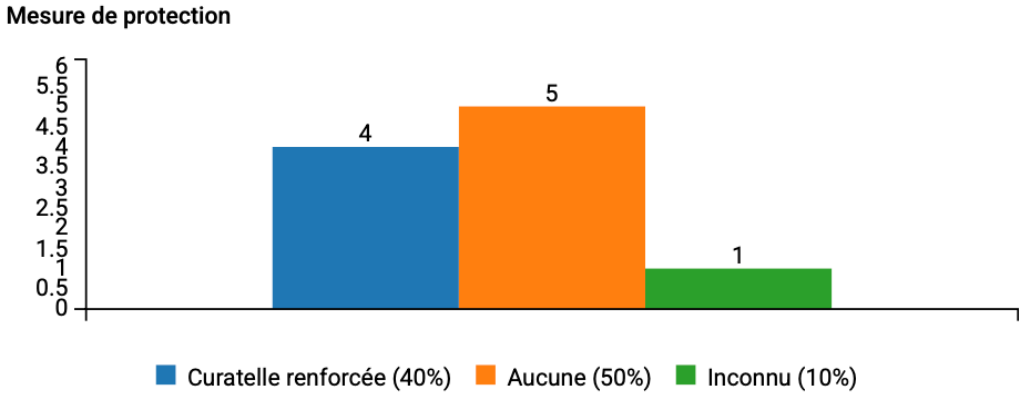

4 personnes sont sous curatelle renforcée. Là aussi, les chiffres sont en cohérence avec les statistiques globales depuis l'ouverture du dispositif.

Enfin, le score moyen de la grille MCAS est de 52,3 (là aussi la moyenne 2024 correspond à la moyenne constatée depuis l'ouverture du chez soi en 2018). Pour rappel au-delà de 62 la personne est considérée comme trop autonome pour bénéficie d'un accompagnement dans notre dispositif.

3. L'état de santé des personnes admises

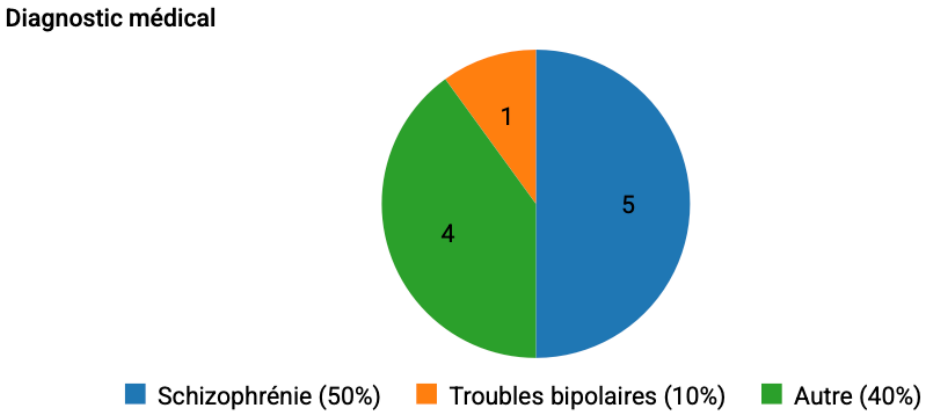

La moitié des personnes admises ont un diagnostic médical de schizophrénie.

Les données de comorbidité somatique ou addictive sont très peu connues à l'entrée ; en effet la moitié reste dans le champ inconnu. Par contre le diagnostic médical est désormais systématiquement connu (contrairement aux années précédentes).

4. Focus de l'itinérance et origine des orientations

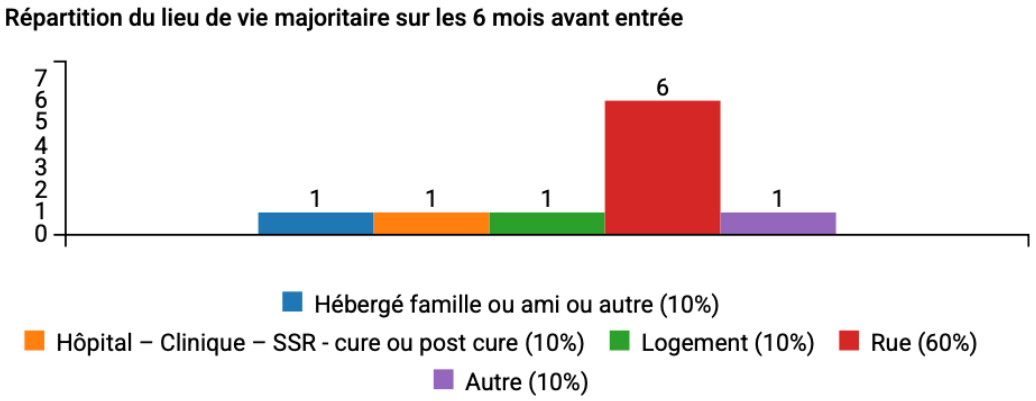

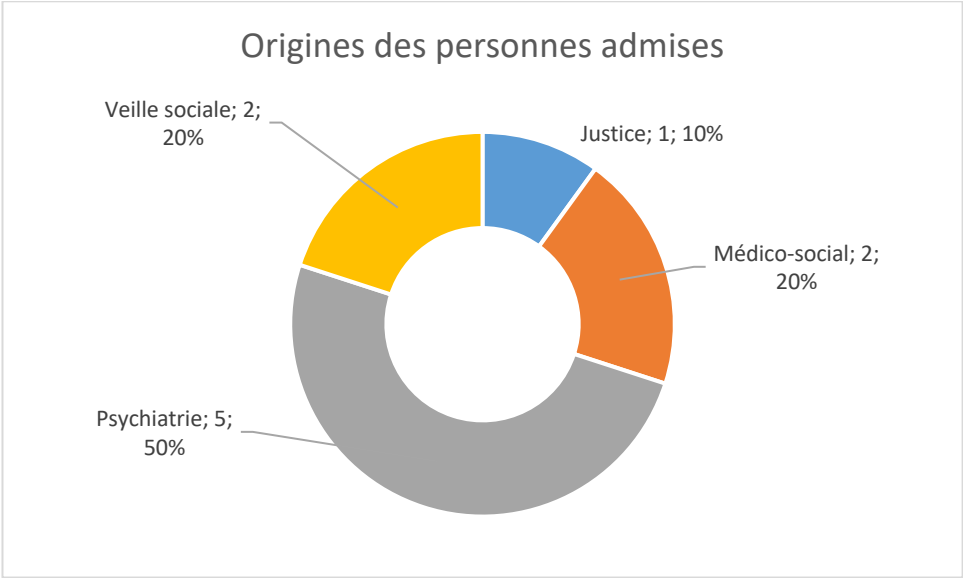

6 personnes proviennent de la rue, ce qui représente 60% des entrées. Cette proportion importante, en augmentation par rapport à l'année précédente (40%), résulte essentiellement du travail des membres du comité restreint. Le fonctionnement de ce comité permet que les situations des personnes à la rue, volatiles par définition, sont repérées et suivies bien en amont de la commission plénière. Elles bénéficient ainsi d'une veille particulière et au long cours.

Parmi les entrées, 3 proviennent directement du travail d'orientation par les membres du comité restreint. A noter également que la plupart des situations orientées étaient connues ou suivi des membres de la commission.

A noter que les personnes orientées par des services de psychiatrie étaient également repérées, pour la plupart, par les services de la veille sociale. Il faut donc relativiser l'origine des orientations.

Enfin, 1 personne est issue du transfert d'un autre chez-soi et possédait donc un logement dans le 6 mois qui précèdent son entrée.

III. Les orientations sur la période 2018 à 2024

A. Les chiffres clés

Cela fait 6 ans que la commission d'orientation se réunit pour permettre l'intégration des nouveaux locataires. Le dispositif a été pendant 3 ans en montée en charge à raison d'une commission par mois. Depuis 2022, la commission se réunit une fois par trimestre.

	Dec 2018 / 2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de dossiers déposés	162	169	133	66	46	56
Dossiers non recevables	21	28	21	11	3	7
Nouvelles personnes candidates	87	62	55	30	21	37
Personnes admises	44	33	29	10	10	10
Personnes présentées en comité restreint				11	19	31

B. Origines des personnes orientées et admises

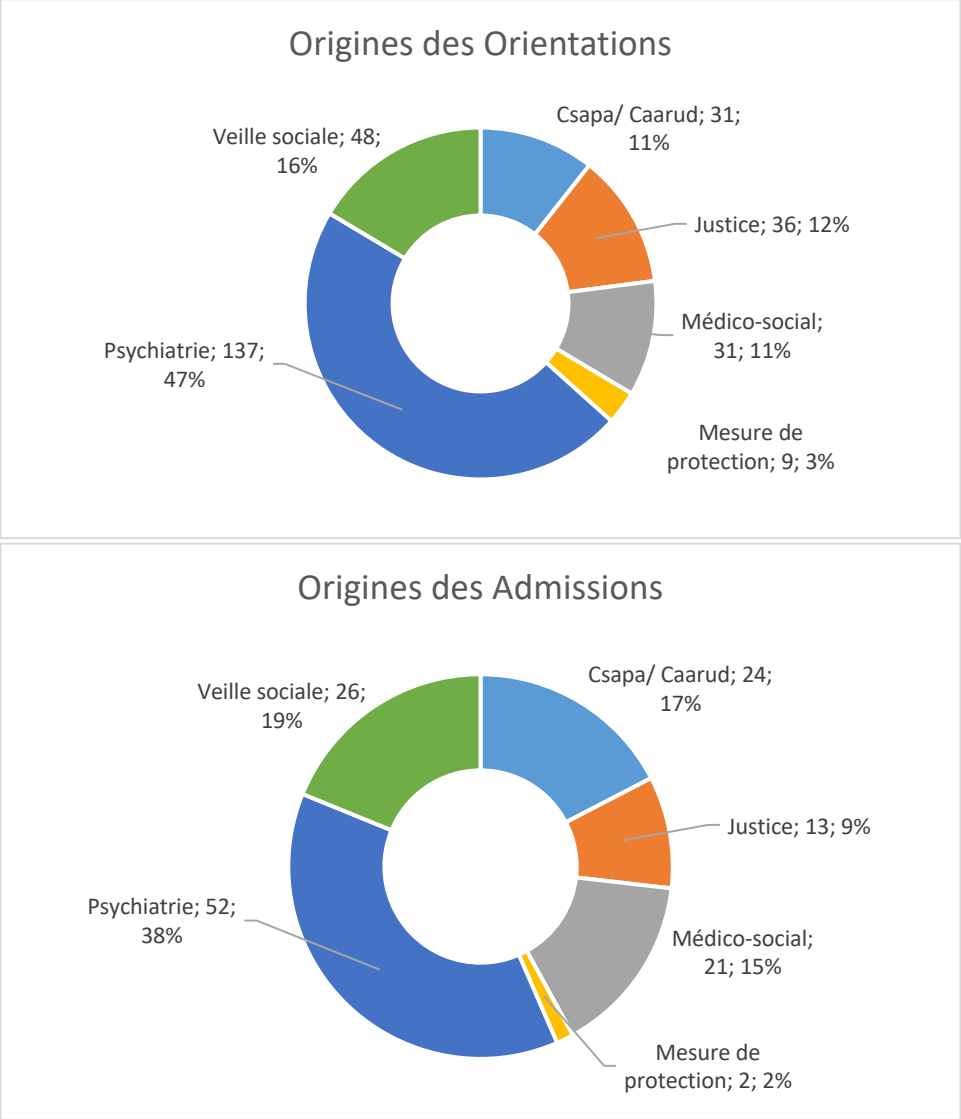

Depuis la fin de la montée en charge (2022), on observe que le nombre de dossier déposé est relativement stable. On relève également que le nombre de nouvelles demandes est relativement élevé et reste bien supérieur aux capacités d'accueil du dispositif.

Au total 94 structures différentes nous ont orientées des personnes sur le dispositif (soit 18 nouvelles structures cette année). Parmi celles-ci 47% sont dans le secteur de la psychiatrie et 16% dans la veille sociale (cf. annexe 1 détail des structures orienteuses).

C. Les comités restreints

31 personnes ont été présentées en 2024 au comité restreint. Parmi celles-ci 13 personnes étaient déjà connues en 2023. 5 ont pu déposer une candidature dans l'année et donc être finalement présentées en commission d'orientation.

Une personne bien identifiée par les membres du comité restreint, et dont le certificat médical était fait, n'a pas réussi à déposer sa candidature en raison de difficultés dans la composition du dossier administratif. Cette personne était pourtant connue des partenaires depuis de nombreuses années et identifiées depuis 2023 dans nos comités restreints. La complexité du dossier d'orientation, mis en regard de la fragilité des personnes demandeuses, est un frein à l'admission. Ce constat a été réalisé à plusieurs occasions.

D. Le rythme des commissions

Cela fait 3 ans que les commissions sont passées à un rythme trimestriel. Depuis 2 ans, la commission de décembre est annulée car le dispositif n'est pas en capacité de proposer plus places. On constate également une tension sur la disponibilité des logements en fin d'année.

IV. Perspectives 2025 - 2026

A. La montée en charge du dispositif Jeunes

Les commissions trimestrielles ont continué sur 2025 avec l'enjeu pour le chez-soi d'abord d'absorber la montée en charge du dispositif Jeunes qui prévoit 40 places d'ici 2026.

En effet, le dispositif est confronté à des difficultés locales pour mobiliser de nouveaux logements, notamment lié au prix élevé des locations dans le parc privé et à la forte dépendance par rapport au public.

Le doublement des commissions (Classique et Jeune) augmente le nombre de personnes admises face à une pénurie de logements.

B. Propositions d'évolution des orientations

Depuis 2022, 10 places sont annuellement mises à dispositions de la commission d'orientation, avec une régularité d'horloger suisse.

Le turnover du dispositif est relativement faible, alors que les demandes d'admission sont constantes. Une réflexion consiste à envisager de proposer de modifier le fonctionnement des comités restreints et des commissions d'admission en fléchant les places :

- 5 places issues des orientations du comité restreint
- 1 place dédiée pour un transfert issue d'un autre chez-soi
- 1 place dédiée à la réorientation d'une personne hébergée en AHI (si besoin)
- 3 places qui seraient dédiées au partenariat externe

3 commissions annuelles seraient suffisantes et permettraient la validation médicale des orientations. Elles se répartiraient comme suit :

Calendrier	Nombre de places
Février 2026	4
Juin 2026	3
Octobre 2026	3 (dont une place transfert chez-soi à chez-soi)

Cette ventilation permet de respecter le rythme d'une intégration par mois au sein du dispositif.

Le fait que les places soient fléchées à l'avance, permet d'introduire une forme de souplesse dans les processus d'orientation.

Ce nouveau fonctionnement sera présenté aux membres de la commission à la rentrée de l'automne 2025, et s'il est validé, mis en place de façon expérimentale pour 2026.

C. Pistes de travail

Utilisation du logiciel Hope : le logiciel métier Hope propose de permettre la saisie directe des demandes d'orientations par le référent de la demande. La mise en place de ce protocole permettrait de respecter les normes RGPD et HDS. Elle aurait par contre par conséquence que nous ne serons plus en capacité de réaliser un observatoire fin des demandes d'orientation. Nous aurons juste accès au bilan de l'année. De toute façon, la fonction observatoire serait aussi limitée par le nouveau fonctionnement de la commission (limitation du nombre de demandes).

La réflexion sur le regroupement de cette commission avec le droit commun sera poursuivie. Une première piste consisterait à regrouper les orientations avec Zone libre. Dans un deuxième temps, il faudrait envisager un basculement avec le guichet unique des ACT ou avec la MVS.

De la même façon, une réflexion serait à approfondir pour les locataires du chez soi qui sont incarcéré plus d'un an. Est-il possible de les accueillir au sein du programme à leur sortie de détention, sans avoir à passer à nouveau par la commission d'orientation ?

ANNEXE : DETAIL DE L'ORIGINE DES ORIENTEURS

Étiquettes de lignes	Nombre de Nom
Csapa/ Caarud	**31**
CAARUD PAUSE DIABOLO	3
CSAPA	1
CSAPA ARIA	2
CSAPA Croix-Rousse	17
CSAPA HEH	7
CSAPA Lyade	1
Justice	**36**
Centre de détention de Roanne	6
Maison d'arrêt	5
Maison d'arrêt Corbas	2
SMD-PL	1
SMPR Corbas	10
SPIP AITON 73	1
SPIP Loire	2
SPIP Lyon	5
SPIP Savoie	1
SPIP Villefranche	3
Médico-social	**31**
Acolea	1
Alynea - CHRS	1
Apprentis Auteuil	1
Cabiria	1
CGR	6
CHRS Fezin - France Horizon	1
CHRS kleber	1
CHRS Riboud (Lhaso)	1
FNDSA	3
FNDSA halte de nuit	3
HEH	1
LAM	2
Les petits frères des pauvres	2
LHSS Hestia	1
Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) ARHM	1
SESAM	1
UCSA Dijon	1
UCSA Marseille	1
UCSA Toulouse	1
Villa d'Hestia	1

Mesure de protection	**9**
ATR	3
CH le Vinatier	1
UDAF	4
UPJM	1
Psychiatrie	**137**
ARHM CSA Vénissieux	3
Centre hospitalier Isère	1
CH La Chartreuse Dijon	1
CH le Vinatier	53
CH Saint Cyr	3
CH Saint Galmier	1
CMP	8
CMP Bron	4
CMP Givors	1
CMP L'Arbresle	1
CMP Lyon 2	1
CMP Lyon 7	1
CMP Oullins	2
CMP Perrache	1
CMP Pierre Bénite	1
CMP Rillieux	1
CMP Saint Priest	3
CMP Vaulx en Velin	4
CMP Vénissieux	1
CMP Villette	1
CMP Villeurbanne	7
CSA Lyon 7	1
EPSM Georges DAUMEZON 45400	1
HCL Lyon Sud	1
HEH	1
Pep's	1
SMD-PL	9
SMPR Saint Quentin Fallavier	1
Vinatier CMP	1
ARHM Saint Jean de Dieu	22
Veille sociale	**48**
Accompagnement Logements de la Porte des Alpes	1
Accueil jour Saint Vincent	1
ALIS	2
ALPIL	2
CAO	4
CCAS	1

CCAS Oullins	1
CCAS RILLIEUX	1
CLLAJ	1
GRIM	1
Interface	3
L'ORE AJD	1
La péniche	3
La Sasson (73)	1
Lahso	2
Le mas	1
Les amis de la rue	1
MDM	1
MDM Lyon	1
MDM Lyon 7	1
MDM Vénissieux	1
Métropole de Lyon	1
MVS	1
Orée AJD	3
Peniche Accueil	1
Point Accueil Lasho	1
Samu social	10
Total général	**292**